

Charte de l'adhérent – Association Eau'Dyssée

v1.0 du 09/08/2025

L'Association Eau'Dyssée, association de droit français organisée en vertu de la loi de 1901, immatriculée auprès de la Préfecture du Rhône sous le n° W691103587, ayant son siège social situé 1, rue Claudius Lamarche, 69400 Limas, France (ci-après désignée par « **Eau'Dyssée** » ou « **Association** »), assure l'organisation, la promotion, l'enseignement et la pratique des activités liées à divers ateliers de sensibilisation sur le thème de l'eau, tous appartenant ou étant pilotés par Eau'Dyssée (la Fresque de l'Eau et ses dérivés, Eau'Rigine, l'Heure H2O, Gouvernance, un format stand, et bien d'autres). L'Association est représentée par sa Présidente, Madame Laurie CAILLOUET.

Dans ce cadre, l'Association est en charge de la promotion et de l'organisation d'évènements, de la formation et la sensibilisation, de la diffusion et du partage de ces outils par le biais de son site Internet.

La Fresque de l'Eau relève de la licence publique Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0, ce que tout Utilisateur reconnaît expressément. Les autres outils ne sont pas sous licence publique et ne peuvent être utilisés que par l'association et ses bénévoles adhérents.

Section 1. Objet

La présente charte de l'adhérent a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles un Utilisateur, tel que défini ci-après, peut interagir avec les outils de l'association.

Cette charte constitue un contrat conclu entre l'Association d'une part, et toute personne physique souhaitant utiliser ses ateliers d'autre part, en la personne de l'Utilisateur.

Il est expressément entendu que cette charte doit être acceptée par tout Utilisateur, et que l'accès, l'adhésion et la participation aux activités de l'Association exigent l'acceptation expresse et sans réserve de ce document.

Section 2. Définitions

« **Utilisateur** » : désigne tout bénévole de l'association, qui doit également être adhérent, à jour de sa cotisation (valable 1 an à la date d'achat). Il est entendu que l'Utilisateur doit obligatoirement être une personne physique.

« **Ateliers Eau'Dyssée** » : désigne les différents jeux de l'association Eau'Dyssée. L'utilisation de tous les jeux hormis la Fresque de l'Eau et Gouvernance est régie par cette charte. L'utilisation de la Fresque de l'Eau et de Gouvernance est régie par les Conditions Générales d'Utilisation associées à ces jeux.

« **Utilisation commerciale** » : signifie toute utilisation commerciale du jeu, incluant sans limitation :

- Les prestations rémunérées effectuées dans le cadre de votre structure et/ou sur votre temps de travail,
- L'utilisation du jeu en interne de votre structure dans un cadre officiel, c'est-à-dire organisé par vos managers ou dirigeants,

Section 3. Conditions d'utilisation

Article 3.1. Ateliers sous licence Creative Commons

Cette section s'applique à la Fresque de l'Eau et ses dérivés (version junior, traductions, mini jeux thématiques), ainsi que la Fresque des fleuves.

Les Conditions d'Utilisation de la Fresque de l'Eau et de ses dérivés sont régies par les CGU accessibles ici : <https://www.eaudyssee.org/wp-content/uploads/2025/03/CGU-FDE-V2.1-vf.pdf>

Les Conditions Générales d'Utilisation de la Fresque des Fleuves sont régies par les CGU accessibles ici : <https://www.eaudyssee.org/wp-content/uploads/2024/12/CGU-FDF-VF.pdf>

Ces deux ateliers nécessitent d'être **formés à l'animation** avant de pouvoir les animer. Une utilisation dans un cadre commercial est possible pour la Fresque de l'Eau (par le biais d'Eau'Dyssée ou de façon indépendante), ce qui n'est pas le cas pour la Fresque des fleuves.

Article 3.2. Ateliers sans licence libre

Cette section s'applique à tous les autres outils de l'association : Gouvernance, Eau'Rigine, l'heure H2O, format stand, etc.

L'atelier Gouvernance est régi par les CGU accessibles ici : XX. Cet atelier nécessite une formation avant de pouvoir être animé.

L'ensemble des ateliers ne peut être animé QUE par les Utilisateurs, dans le cadre d'animations effectuées pour l'association Eau'Dyssée. Il n'est pas possible d'utiliser le contenu de ces jeux en dehors du cadre d'Eau'Dyssée et sans être bénévole-adhérent.

Seule l'association Eau'Dyssée peut utiliser ces ateliers dans un cadre commercial, en se basant sur un réseau d'animateurs agréés, commun avec la Fresque de l'Eau.

Section 4. Réseau d'animateurs professionnels agréés

L'association Eau'Dyssée se concentre sur le grand public, ainsi que les institutions publiques ou d'enseignement, et peut proposer des prestations à des entreprises privées. Ainsi, si aucun bénévole de l'association n'est disponible, Eau'Dyssée peut soit renvoyer les entreprises vers un réseau d'utilisateurs professionnels agréés, soit faire appel au réseau d'utilisateurs professionnels pour intervenir au nom de l'Association, avec rémunération de la personne dépêchée. Cette hypothèse est également possible en cas de non-disponibilité de l'association pour les prestations auprès des institutions publiques ou des écoles. **Tous ces utilisateurs sont des animateurs de la Fresque de l'Eau de niveau Rivière ou Fleuve.**

Vous devez intégrer le réseau de **professionnels agréés** si vous souhaitez facturer des prestations de Fresque de l'Eau par le biais de votre structure ou si vous voulez animer auprès d'extérieurs dans un cadre privé.

Section 5. Propriété Intellectuelle

L'association Eau'Dyssée est le titulaire exclusif des droits d'auteur attachés à tous les Ateliers Eau'Dyssée, ce que l'Utilisateur reconnaît expressément.

Conformément à ce qui précède, certains ateliers tels que la Fresque de l'Eau sont mis à la disposition des tiers sous la licence publique Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 qui peut être consultée en

langue française et en intégralité à l'adresse suivante : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

L'Utilisateur s'engage à prendre connaissance des termes et conditions de ladite licence publique, qu'il s'engage strictement à respecter dans le cadre de ses activités en lien avec l'association Eau'Dyssée. En cas de manquement ou de violation aux obligations résultant de la licence CC BY-NC-ND 4.0, l'Utilisateur reconnaît que sa responsabilité personnelle pourra être engagée par l'association Eau'Dyssée qui se réserve le droit d'engager tout recours ou actions qui seraient nécessaires pour faire cesser toute atteinte à ses droits ou pour obtenir réparation de son préjudice éventuel. L'Utilisateur déclare avoir été informé de son obligation de mentionner l'existence de droits d'auteur et de mentionner l'association Eau'Dyssée en tant que titulaire des droits sur la Fresque de l'Eau.

Section 6. Responsabilité et garanties

Article 6.1 Responsabilité

Sans préjudice aux dispositions légales en vigueur, l'association Eau'Dyssée met à disposition les ateliers sous les termes de licence et d'utilisation décrits aux présentes et « en l'état ». En conséquence, l'association Eau'Dyssée ne concède aucune garantie de quelque nature que ce soit, notamment expresse, implicite ou statutaire, à son égard. En particulier, toutes garanties liées à l'exhaustivité, la valeur marchande, la compatibilité à certains usages, l'absence de vices cachés ou l'absence d'atteinte à des droits de tiers sont expressément exclues.

Article 6.2 Sanctions

Tout agissement de l'Utilisateur qui serait contraire à la présente charte et/ou aux lois et règlements en vigueur pourra être sanctionné par son expulsion de l'association, sans préjudice des éventuels recours que l'Association pourra engager en réparation de son préjudice.

Section 7. Données personnelles

Pour les besoins de la présente charte, le terme « **Règlementation Données Personnelles** » désigne toute disposition de nature législative ou réglementaire, européenne ou nationale, résultant en particulier du règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, de la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses textes d'application ainsi que toute autre réglementation applicable en la matière, venant s'y ajouter ou s'y substituer ultérieurement.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que son adhésion et sa participation aux activités portées par l'association Eau'Dyssée pourra conduire cette dernière à réaliser des opérations de collecte et de traitement de ses données personnelles. Dans ce cadre, l'association Eau'Dyssée limitera lesdites opérations de collecte et de traitement sur les données personnelles à celles strictement nécessaires à l'exécution des présentes Conditions Générales, et à conserver les données personnelles collectées uniquement pendant la durée de leurs relations contractuelles, éventuellement prolongée de la durée des prescriptions légales en vigueur.

Par ailleurs, l'association Eau'Dyssée s'engage à respecter la Règlementation Données Personnelles, et notamment à prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles qui feraient l'objet d'opérations de traitement.

Conformément à la Règlementation Données Personnelles, l'Utilisateur pourra solliciter l'Association afin d'exercer ses droits en matière de données personnelles, à savoir le droit d'accès, le droit à l'information, le droit à la rectification, le droit à la portabilité, le droit à l'oubli, le droit de demander une limitation du traitement et le droit de s'y opposer, ainsi que le droit à la suppression desdites données.

L'Utilisateur pourra exercer ce droit par l'un des différents canaux :

- Son espace personnel sur le site Internet de l'association Eau'Dyssée ;
- Par mail à adresse mail de l'administrateur ;
- Par voie postale au 1, rue Claudius Lamarche, 69400 Limas.

Section 8. Evolution de la charte

L'Association Eau'Dyssée se réserve le droit de modifier la présente charte à tout moment et sans justification. Le cas échéant, l'Utilisateur sera tenu informé de toute actualisation. Il est à la charge de l'Utilisateur de conserver cette charte pour son usage propre et son archivage.

Si une ou plusieurs stipulation(s) de la charte est (sont) tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) telle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Section 9. Droit applicable

La présente charte est exclusivement régie et interprétée selon le droit français.

En cas de désaccord, différend ou litige, l'Association et l'Utilisateur déclarent et reconnaissent être tenus par une obligation de conciliation et devront faire leurs meilleurs efforts pour tenter de résoudre leur différend par voie amiable.

En cas d'échec de toutes les tentatives de résolution amiable du différend entre l'Association et l'Utilisateur, les juridictions compétentes de Lyon, France pourront être saisies en vue de mettre fin au contentieux.

Il est expressément convenu que l'Association et l'Utilisateur peuvent communiquer par voie électronique, pour les besoins de la présente charte. Des mesures techniques de sécurité sont prévues pour assurer la confidentialité des données échangées.

Les parties conviennent que les e-mails échangés entre elles prouvent valablement la teneur de leurs échanges et, le cas échéant, de leurs engagements ou obligations.